

## Projet de communiqué journal municipal Avril-Mai 2021.



Les services techniques communautaires du Val de Sarthe sont intervenus à notre demande en février pour remettre en état les équipements vieillissants dans la zone encadrant le Pont Jamin. La zone de circulation des piétons protégée a été étendue intégrant désormais les virages à chaque extrémité. Les poteaux équipés de bande réfléchissante ont été remplacés et la zone piétonne refaite et stabilisée.

Suite à l'inventaire conduit par les services techniques municipaux, une partie des panneaux (indication des lieux dits, signalisation...) a déjà été ou sera remplacée à court terme.

### **Travaux de voirie retenus par la Communauté de communes du Val de Sarthe en 2021 (suite de la commission Voirie-Patrimoine VDS du 23 mars) :**

- La réfection de la bande de circulation de la route de Moncé (VC406) entre la D323 et la route de la Pétrie est programmée avec traitement en amont des zones critiques. Les fossés de cette voie sur son ensemble, c'est-à-dire de la D323 jusqu'aux Bigotières (limite avec Moncé) seront traités.
- Le traitement (rechargement + bicouche ou tricouche...) de la partie fortement urbanisée du chemin de la Coulée (CR6) soit une seule partie de cette voie (environ 200 m côté Route de L'Union) sera conduite avec mise en place en extrémité côté chemin, d'un système de ralentissement. La vitesse de circulation sera conservée à 30 km/h.
- Des travaux d'assainissement, de curage des fossés et dérasement d'accotement sur le chemin des Filières ont aussi été retenus. Ils seront localisés entre le chemin de la Roncerarie et le Pont Jamin.

*Yannick Heulin, conseiller municipal Guécélard, conseiller communautaire VDS et membre de la commission Voirie-Patrimoine VDS).*